



2026 / 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

EXCUSÉS : GUILLARD Paul
JAY Hélène
MORARD Ghislaine

Date de Convocation :
5 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 21

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Installation de la vidéoprotection à la déchetterie des Combes – La Léchère

Le Vice-président en charge des déchets informe que la déchetterie des Combes est régulièrement sujette à des intrusions durant les périodes de fermeture, accompagnées de dégradations matérielles (clôtures découpées, cadenas cassés...) ainsi que de désordres.

Par ailleurs, à l'instar de la benne ferraille et du local qui contient les batteries, c'est la benne DEEE (équipements électriques) qui est régulièrement « visitée » : Ecosystem, l'éco-organisme qui s'occupe du traitement de ces déchets et verse des soutiens à la collectivité, incite les déchetteries à surveiller par caméras cette benne.

Enfin, il y a quelques incivilités à relever : dépôts sauvages devant la déchetterie, mauvais tris, mauvais comportements vis-à-vis des agents d'accueil...

Pour toutes ces raisons, le service déchets a proposé, dans le cadre du réaménagement de la déchetterie, d'installer un système de vidéoprotection pour sécuriser le site.

La présente délibération a pour objet d'acter la mise en place du système de vidéoprotection sur le site de la déchetterie des combes. Les emplacements des caméras, ainsi que les vues sont en annexe.

Cette délibération sera jointe au dossier de demande d'autorisation adressée à la préfecture ainsi qu'à la commission départementale des systèmes de vidéoprotection.

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE le principe d'installation de systèmes de vidéoprotection à la déchetterie des Combes située à La Léchère.

| Pour | Contre | Abstention | NPPV |
|------|--------|------------|------|
| 21 | | | |

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

La secrétaire de séance,

Aurore BRUNOD

